



Règles de Conformité Personnes Physiques

Sommaire

1	Seuils de classification & professions à risque	p.3
2	Aide à la complétude LCB-FT	p.8
3	Justificatifs d'origine des fonds	p.10
4	Informations complémentaires	p.15
5	Modèles d'attestation	p.17
6	Modalités de paiement	p.19



1

Seuils de classification & professions à risque



SEUILS DE VIGILANCE CONTEXTUALISÉS

Seuils de classification des risques Gestion de Fortune



Adapter le seuil de vigilance renforcée



En exploitant les revenus et patrimoine déclarés



Un seuil de vigilance renforcée adapté au profil du client

		REVENUS ANNUELS		
		0 à 120 K€	121 K€ à 240 K€	> 240K€
Patrimoine financier	0 à 500 K€	100 K€	100 K€	100 K€
	500 K€ à 1M€	100 K€	150 K€	150 K€
	1M€ à 5M€	100 K€	500 K€	500 K€
	> 5M€	100 K€	500 K€	1 M€



Seuil de vigilance renforcée

Illustrations :

- Je déclare 6M€ de patrimoine financier et 300K€ de revenu → VR pour tout versement > ou = à 1M€
- Je déclare 3M€ de patrimoine financier et 300K€ de revenu → VR pour tout versement > ou = à 500K€

Le montant du versement n'est pas le seul critère de déclenchement d'une mesure de vigilance renforcée.

Des justificatifs d'origine de fonds peuvent être demandés au 1^{er} euro **en fonction de critères de risques prédéfinis** (ex : personne politiquement exposée, résident fiscal étranger, profession à risque LCB/FT)

Le présent document est une aide complétude des dossiers et ne constitue en aucun cas une norme exhaustive.

AXA se réserve la possibilité de demander des documents complémentaires après étude des documents fournis y compris dans le cadre de vérifications a posteriori des opérations.

Bon à savoir : dès lors qu'un client relèvera d'un seuil de vigilance renforcée dérogatoire (150k€, 500k€ ou 1M€) et qu'il placera a minima la somme de 100k€, le dernier avis d'imposition (corroborant les revenus déclarés sur le bulletin de souscription ou de versement) OU le justificatif de l'origine des fonds (selon la liste de pièces acceptées ci-après) sera demandé.

Illustrations :

- Je relève d'un seuil à 500K€ et je place 100K€. Il sera demandé le dernier avis d'imposition ou le justificatif de l'origine des fonds du versement

Professions impliquant des mesures de Vigilance



Renforcée

Les professions ou secteurs ne sont pas des motifs d'exclusion ou de refus ; ils sont uniquement des critères objectifs en présence desquels des mesures complémentaires doivent être appliquées. Si le client relève d'une profession et/ou d'un secteur d'activité visé ci-dessous, il devra produire un justificatif d'origine des fonds dès le 1^{er} euro de placement. Cette liste a été établie sur la base de publications officielles (TRACFIN, COLB..) en fonction d'une approche par les risques en matière de LCB/FT. Elle n'est pas exhaustive et des évolutions peuvent y être apportées. En cas d'interrogation, se rapprocher de service.conformiteaws@axa-ws.fr

Métiers du BTP	Bijouterie	Marché de l'immobilier	Import/export	Sport
<ul style="list-style-type: none">• Chef d'entreprise• Plombier, chauffagiste• Ouvrier,• Peintre en bâtiment• Electricien• Maçon, carreleur• Couvreur, zingueur• Menuisier/charpentier• Plaquiste/plâtrier• Polisseur/coffreur...• 	<ul style="list-style-type: none">• Bijouterie/joailler• Gemmologue• Négociant en métaux précieux• Acheteur de métaux précieux• Horloger• Diamantaire• Sertisseur, polisseur, soudeur• Fabricant de bijoux• Réparateur de bijoux• Experts gemmologue, en bijoux, en pierres précieuses, en joaillerie...	<ul style="list-style-type: none">• Agent immobilier• Marchand de biens• Promoteur immobilier• Mandataire immobilier• Diagnostiqueur immobilier• Gérant immobilier• Courtier immobilier• Négociateur immobilier...	<ul style="list-style-type: none">• Affréteur, agent de fret• Convoyeur de fret• Contrôleur de fret• Coordinateur de fret• Directeur import/export• Docker ...	<ul style="list-style-type: none">• Agent sportif• Manager sportif• Sportif professionnel• Sportif de haut niveau• Directeur, responsable sportif• Dirigeant / président / propriétaire / patron de club (dont football) ..

Exemples de professions qui ne sont pas considérées comme à risque LCB/FT

<ul style="list-style-type: none">• Professions « administratives » du BTP : commercial, comptable, secteur de direction , cadre administratif, secrétaire• Professions intellectuelles du BTP de type ingénieur, DRH• Chef d'équipe, Conducteur de travaux• Chauffeur, métreur...	<ul style="list-style-type: none">• Professions commerciales de la bijouterie (ex: vendeur en bijouterie)• Chef d'entreprise dans une chaîne de bijouterie , bijoutier franchisé• Professions « administratives » de type comptable	<ul style="list-style-type: none">• Professions de type chargé de développement immobilier ou « agent commercial dans l'immobilier• Gestionnaire immobilier• Expert en immobilier• Gérant d'entreprise immobilier (SCI)...	<ul style="list-style-type: none">• Assistant export, cadre à l'export• Affréteur ferroviaire et aérien (en France)...	<ul style="list-style-type: none">• Educateur, coach, animateur, entraîneur, professeurs• Dirigeants et employés de salle de sport...
---	---	---	---	--



Professions impliquant des mesures de Vigilance

Renforcée

Les professions ou secteurs ne sont pas des motifs d'exclusion ou de refus ; ils sont uniquement des critères objectifs en présence desquels des mesures complémentaires doivent être appliquées. Si le client relève d'une profession et/ou d'un secteur d'activité visé ci-dessous, il devra produire un justificatif d'origine des fonds dès le 1^{er} euro de placement. Cette liste a été établie sur la base de publications officielles (TRACFIN, COLB..) en fonction d'une approche par les risques en matière de LCB/FT. Elle n'est pas exhaustive et des évolutions peuvent y être apportées. En cas d'interrogation, se rapprocher de service.conformiteaws@axa-ws.fr



Marché de l'art	Forain, vente en extérieur	Réparation et ventes de véhicules	Secteur de la téléphonie/télécom	Secteur de la défense, armement
<ul style="list-style-type: none">AntiquaireBrocanteurGaleristeCommissaire-priseurExpert en art/ en antiquitéDirecteur de galerie d'artDirecteur de maison de ventes aux enchèresMarchand d'artRestaurateur d'art/de meubleConservateur de musée...	<ul style="list-style-type: none">ForainDirecteur de parc à thèmesDirecteur d'espace de loisirsVendeur de plein airVendeur de vente au déballage...	<ul style="list-style-type: none">GaragisteCarrossierRéparateur véhiculeMécanicienTôlierChef d'entreprise d'un garage automobile ...	<ul style="list-style-type: none">Vendeur de matériel informatique et de téléphone mobile, de cartes téléphoniques prépayés, de services sur mobiles ...	<ul style="list-style-type: none">Agent de la défenseCapitaine d'armementGénéral d'armementIngénieur en armementMécanicien/technicien d'armementExpert en défense et sécurité ...

Exemples de professions qui ne sont pas considérées comme à risque LCB/FT

<ul style="list-style-type: none">Employé de galerieArtiste...	<ul style="list-style-type: none">Dirigeant/employé de parcs à thème notoire ...	<ul style="list-style-type: none">Salarié d'une concession automobileGérant concessionConcessionnaire ...	<ul style="list-style-type: none">Ingénieur télécomChef d'entreprise télécom (infrastructures télécom)Assistant maîtrise d'ouvrage télécomSalarié téléphonie...	<ul style="list-style-type: none">Professions administratives du type comptable etc...
---	--	---	--	--

Professions impliquant des mesures de Vigilance

Renforcée

Les professions ou secteurs ne sont pas des motifs d'exclusion ou de refus ; ils sont uniquement des critères objectifs en présence desquels des mesures complémentaires doivent être appliquées. Si le client relève d'une profession et/ou d'un secteur d'activité visé ci-dessous, il devra produire un justificatif d'origine des fonds **dès le 1^{er} euro de placement**. Cette liste a été établie sur la base de publications officielles (TRACFIN, COLB..) en fonction d'une approche par les risques en matière de LCB/FT. Elle n'est pas exhaustive et des évolutions peuvent y être apportées. En cas d'interrogation, se rapprocher de service.conformiteaws@axa-ws.fr)



Commerce de détail et de gros

- Directeur de bureau de change, employé de bureau de change
- Directeur de laverie/carwash
- Vendeur de pièces détachées
- Ferrailleur
- Epaviste
- Récupération/achat-revente de métaux triés
- Vendeur de métaux
- Traitement de déchets ...

Jeu, casino

- Croupier
- Employé de jeu et de casino
- Chef d'entreprise/directeur de casino ou de salle de jeux ...

Restauration/Bar tabac/Discothèque

- Serveur
- Buraliste
- Patron bar, PMU, tabac, café, brasserie
- Restaurateur
- Barman
- Gérant de boîte de nuit/discothèque
- Plongeur
- Caviste
- Commis
- Manageur de salle, chef de salle
- Chef de cuisine/cuisinier
- Caissier de restaurant...

Publicité, influenceur

- Employé/ dirigeant de régie publicitaire
- Youtubeur (se)
- Influenceur (se)...



Aide à la complétude



Aide à la complétude

Les documents ci-après sont une aide à la complétude. AXA se réserve le droit de demander tout document complémentaire après avoir procédé à l'analyse du dossier.

Identité	<p>Si la personne physique est de nationalité française ou d'un Etat membre de l'UE/EEE</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Carte d'identité en cours de validité✓ Ou le passeport en cours de validité✓ Ou le permis de conduire en cours de validité <p>Si la personne est d'une autre nationalité :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Passeport en cours de validité✓ Ou la carte de séjour ou de résident en cours de validité
Justificatif de domicile	<p>Un justificatif de domicile de moins d'un an est requis si l'adresse déclarée sur le bulletin diffère de celle figurant sur la pièce d'identité parmi ceux listés ci-après</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Facture d'électricité, d'eau ou de gaz✓ Facture de téléphonie fixe ou internet✓ Quittance de loyer (d'un organisme social, HLM ou agence immobilière)✓ Avis d'imposition sur le revenu ou certificat de non-imposition✓ Avis de Taxe foncière
Personne Politiquement Exposée	<p>En complément d'un justificatif d'origine des fonds dès le 1^{er} euro, il sera demandé</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Le dernier avis d'IR✓ La dernière déclaration IFI (si assujetti)✓ Le détail du patrimoine (sur la base d'un référentiel figurant en annexe)
FATCA	<p>Formulaire W9 mentionnant le Tax Payer Identification Number (TIN)</p> <p>En cas de renonciation à la citoyenneté américaine : formulaire W8-BEN + certificat de perte à la nationalité américaine</p> <p><i>Des éléments complémentaires peuvent être demandés en cas de détection d'autres critères d'américanité,</i></p>
Cas des versements complémentaires avec résidence fiscale hors de France ou retour en France	<p>Formulaire de déclaration de résidence fiscale au modèle AXA</p> <p>En cas de résidence fiscale hors de France, un justificatif d'origine des fonds sera demandé dès le 1^{er} euro</p> <p><i>En fonction du risque pays (ex : pays sous sanctions), un justificatif fiscal ou équivalent sera demandé.</i></p>



3

Justificatifs d'origine des fonds



Aide à la complétude LCB-FT 1/4

Document récapitulatif concernant les justifications d'origine des fonds (en complément, les documents requis en terme de traçabilité figurent en page 12)

Faits générateurs les plus fréquents : **justificatifs acceptés**. AXA se réserve le droit de demander tout document complémentaire après avoir procédé à l'analyse du dossier. Pour tout motif non mentionné dans le présent document vous pouvez vous rapprocher du service conformité (service.conformiteaws@axa-ws.fr).

Vente d'un bien immobilier	<p>Attestation du notaire (avec cachet de l'étude notariale ou à en-tête du notaire et signée par le notaire) ayant instrumenté la vente précisant les vendeurs, la date de la vente et la quote-part revenue au client.</p> <ul style="list-style-type: none">• Ou copie de l'acte notarié signé des parties présentant le cachet de l'étude notariale. <p>• Si la vente est réalisée par une SCI (IR et sans obligation de tenue d'AG): en sus des éléments ci-dessus, statuts de la SCI + avis de virement entre la SCI et le client.</p> <p>Si la SCI est à l'IS ou si les statuts mettent en évidence une obligation de tenue d'AG pour cette opération, le PV d'AG de distribution du produit de la vente sera demandé (N.B : à l'IS, l'origine des fonds résidera alors dans une perception de dividendes ou un remboursement de compte courant d'associés – se rapporter à la catégorie d'origine des fonds visée).</p>
Vente d'un bien mobilier	<p>Attestation du vendeur précisant la date et le montant de l'opération.</p> <ul style="list-style-type: none">• Ou une copie de l'acte de cession daté et signé des parties. <p>En cas de vente d'un objet d'art (tableau, bijoux...) ou de métaux précieux, solliciter le service conformité (service.conformiteaws@axa-ws.fr)</p>
Gains aux jeux	<p>Lettre de l'organisme du jeu mentionnant le nom du client, la date et le montant perçu (FDJ, PMU...) ou copie du chèque émis par l'établissement de jeu.</p>
Vente de valeurs mobilières	<p>Copie de l'avis d'opéré de la cession de valeurs.</p> <ul style="list-style-type: none">• Ou la copie d'un relevé de compte datant de moins de trois mois sur lequel apparaissent les ventes de valeurs mobilières couvrant le montant de l'opération.
Clôture PEA ou cession valeurs mobilières issus d'un PEA	<p>Avis d'opéré de vente de titres.</p> <p>OU avis de clôture avec toute information permettant d'apprécier l'antériorité du PEA (par ex date d'effet du PEA mentionnée sur avis d'opération).</p>
Perception du capital d'un contrat d'assurance vie (capitaux décès)	<p>Copie de la lettre de la compagnie accompagnant le règlement précisant le montant revenu au client et la date de versement.</p> <ul style="list-style-type: none">• Ou une copie de l'avis de virement comportant précisément les références de la compagnie d'assurance, l'objet (succession – capitaux décès) et le montant de l'opération.
Rachat d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation	<p>Lettre de rachat de la compagnie d'assurances auprès de laquelle le rachat a été effectué et toute information précisant la date de souscription ou tout autre élément permettant d'apprécier la durée du contrat (à défaut de quittance disponible : demande de rachat signée par le client et document corroborant la date d'effet du contrat racheté ainsi que le relevé de compte avec virement de la compagnie)</p>
Héritage	<p>Attestation du notaire précisant la date et le montant de l'opération.</p> <ul style="list-style-type: none">• Ou une copie de l'acte notarié daté et signé des parties.• Ou décompte de succession émis par le notaire (cachet de l'étude notariale ou à en-tête de l'étude notariale) faisant apparaître le montant attribué au client.
Donation notariée	<p>Attestation du notaire précisant la date et le montant de l'opération (présentant le cachet de l'étude notariale).</p> <ul style="list-style-type: none">• Ou une copie de l'acte notarié signé des parties présentant le cachet de l'étude notariale.
Présent d'usage (ou «don d'usage»)	<p>Attestation de la personne à l'initiative du présent d'usage (cf. modèle d'attestation figurant en annexe), sauf pour les versements inférieurs à 10 000 €.</p> <p>En cas de vigilance renforcée (cf. page 4), un justificatif d'origine des fonds du présent d'usage sera demandé. En cas de donation, se reporter aux pages 12 et suivantes.</p>



Aide à la complétude LCB-FT 2/4

Document récapitulatif concernant les justifications d'origine des fonds

Faits générateurs les plus fréquents : **justificatifs acceptés**. AXA se réserve le droit de demander tout document complémentaire après avoir procédé à l'analyse du dossier. Pour tout motif non mentionné dans le présent document vous pouvez vous rapprocher du service conformité (service.conformiteaws@axa-ws.fr).

Cession de droits sociaux, de fonds de commerce ou de clientèle	<p>Copie de l'acte de cession daté et signé des parties et précisant le montant revenu au client.</p> <ul style="list-style-type: none">• Ou CERFA n°10408*09 ou n°11275*04 enregistré par administration fiscale.• Ou attestation du professionnel (notaire ou avocat) ayant participé à la cession et comportant les références de l'entreprise cédée, la date de cession, certifiant que les fonds proviennent de cette opération, précisant être intervenu à la cession (cf. modèle d'attestation figurant en annexe). <p>Par exception et uniquement si le client ne présente pas de facteur de risque particulier, et avec l'accord systématique du Correspondant Tracfin, l'attestation pourra ne pas mentionner le montant de la cession à condition d'indiquer que le client a perçu au minima le montant de la souscription (cf. modèle d'attestation figurant en annexe).</p>
Perception de dividendes	<p>Copie du PV de l'AG précisant le montant des dividendes et spécifiant le montant attribué au client.</p> <ul style="list-style-type: none">• Ou à défaut d'AG et en présence d'un client ne présentant pas de risque LCBFT, une attestation d'un expert-comptable indépendant peut être acceptée sous condition d'obtenir une autorisation du Référent LCB-FT ou du Correspondant Tracfin.
Remboursement d'un compte courant d'associés	<p>Copie du PV d'AG de remboursement du compte courant d'associés.</p> <ul style="list-style-type: none">• Ou en cas d'absence d'obligation de tenue d'AG, une copie de l'écriture comptable correspondant au remboursement et tamponnée par l'expert-comptable.• Ou à défaut d'AG et en présence d'un client ne présentant pas de risque LCBFT, attestation d'un expert-comptable indépendant sous condition d'obtenir une autorisation du Référent LCBFT ou du Correspondant Tracfin.
Réduction de capital	<p>Copie du PV d'AG réitératif confirmant la réduction de capital et mentionnant les références de la société, la date et le montant de l'opération ainsi que le montant perçu par le client.</p>
Liquidation ou dissolution d'une société	<ul style="list-style-type: none">• Copie du PV d'AG de liquidation ou dissolution.• ET comptes de clôture faisant apparaître le montant revenant au client au terme de la liquidation ou dissolution.
Indemnité compensatoire ou suite à préjudice	<ul style="list-style-type: none">• En cas d'indemnisation suite à préjudice : copie du jugement précisant le montant revenant au client et la date de versement.• En cas de divorce :<ul style="list-style-type: none">- Copie de l'avis de jugement de divorce définitif précisant le montant de l'indemnité revenant au client.- Ou Attestation de l'avocat notifiant le montant de l'indemnité et la date de versement de l'indemnité compensatoire.
Indemnité de licenciement ou transactionnelle	<p>Solde de tout compte.</p> <ul style="list-style-type: none">• Ou feuille de paie incluant l'indemnité.• Ou attestation émise par l'employeur à destination de Pôle Emploi.• Ou Protocole transactionnel le cas échéant.
Clôture d'un compte à terme	<p>Relevés de compte faisant apparaître l'ouverture et la clôture du CAT.</p> <ul style="list-style-type: none">• Si le CAT a été ouvert il y a moins de 6 mois (CAT mensuel ou trimestriel), l'origine des fonds servant à alimenter le CAT devra être justifiée.
Épargne salariale (participation, intéressement)	<p>Bulletin d'information avec montant à percevoir.</p> <ul style="list-style-type: none">• Ou la copie de la feuille de paie avec indication du montant à percevoir au titre de l'épargne salariale.• Ou l'avis de sortie/de rachat de plan d'épargne d'entreprise.



Aide à la complétude LCB-FT 3/4

Document récapitulatif concernant les justifications d'origine des fonds

Faits générateurs les plus fréquents : justificatifs acceptés - **Cas spécifiques motif « Donation ».**

AXA se réserve le droit de demander tout document complémentaire après avoir procédé à l'analyse du dossier.

Pour tout motif non mentionné dans le présent document vous pouvez vous rapprocher du service conformité (service.conformiteaws@axa-ws.fr).

CAS	PIÈCES JUSTIFICATIVES	ATTESTATION SUR L'HONNEUR (MODÈLE AXA FRANCE VIE)	COPIE DE L'ACTE SOUS SEING PRIVÉ OU CERFA * OU ACTE DE DONATION NOTARIÉE
Paiement par tiers payeur autorisé	Vigilance standard	✓ Sauf pour les versements inférieurs à 10 000 €	ou ✓ Sauf pour les versements inférieurs à 10 000 €
	Vigilance renforcée		✓ + justificatif d'origine des fonds servant à la donation
Paiement par donataire	Vigilance standard	✓ Sauf pour les versements inférieurs à 10 000 €	ou ✓ Sauf pour les versements inférieurs à 10 000 €
	Vigilance renforcée		✓

* Copie de l'acte sous seing privé signé des parties et tamponné de l'administration fiscale ou, selon le cas, le CERFA n°13427*06 (formulaire n°2731), n°11278*13 (formulaire n°2735) ou n°14579*01 (formulaire n°2734) enregistrés par l'administration fiscale.





Aide à la complétude LCB-FT 4/4

Document récapitulatif concernant les justifications d'origine des fonds

Faits générateurs les plus fréquents : justificatifs acceptés - **Cas du spécifique motif « Épargne »**

AXA se réserve le droit de demander tout document complémentaire après avoir procédé à l'analyse du dossier.

Pour tout motif non mentionné dans le présent document vous pouvez vous rapprocher du service conformité (service.conformiteaws@axa-ws.fr).

Épargne sur revenus

- L'épargne sur revenus s'entend comme la capacité du client à épargner le montant versé chez AXA au cours des 12 derniers mois (il s'agit de sa capacité d'épargne actuelle).
- Cette capacité s'apprécie selon un calcul du « reste à vivre » du client (en tenant compte de son âge et de ses revenus)
- Document à fournir : avis d'imposition ou bulletin de salaire**

Épargne conservée sur livret

- Relevés aux dates suivantes :
- Relevé du livret d'épargne en date de 6 mois avant l'opération AXA faisant apparaître un solde stable au moins égal au montant de la souscription ou du versement
 - Relevé du livret d'épargne avant investissement chez AXA faisant figurer le virement débiteur vers le compte courant
 - Relevé du compte courant (à partir duquel est émis le chèque ou virement pour souscription) avant investissement chez AXA faisant apparaître le virement créditeur du livret

Liquidités conservées sur compte courant

- Relevé du compte courant 6 mois précédant l'opération AXA et relevé de compte au moment de l'opération de souscription ou de versement (ces deux relevés devront faire apparaître un solde stable au moins égal au montant de la souscription ou du versement).

Pour tout fait générateur non cité dans le présent document, vous pouvez vous rapprocher du service Conformité AWS.





4

Informations complémentaires



Informations complémentaires

TRAÇABILITÉ

AXA se réserve le droit de demander tout document complémentaire à l'analyse du dossier.

Fait générateur de moins de 6 mois

Seul le justificatif d'origine des fonds est demandé, sauf cas particuliers (ex : lettre de rachat précisant un n° de compte différent de celui à partir duquel est émis le chèque ou virement pour la souscription ; virements entre comptes constatés...).

N.B. : s'il est constaté que les fonds ont été épargnés sur un autre compte (ex : livret), alors il sera demandé l'avis d'opéré de virement entre ce compte et le compte servant au placement (ou relevés de compte étayant cette traçabilité)

Fait générateur de plus de 6 mois

Lorsque le fait générateur a plus de 6 mois, une traçabilité des fonds est demandée, en complément du justificatif d'origine des fonds :

- **Si le fait générateur est compris entre 6 mois et 1 an** : relevé de compte bancaire au moment de l'opération présentant un solde supérieur ou égal au montant de l'investissement.

N.B. : si le relevé met en évidence que les fonds ont été placés sur un livret (ou tout autre compte), il sera demandé l'avis de virement entre ce compte et le compte servant au placement (ou relevés de compte étayant cette traçabilité)

- **Si le fait générateur a plus d'un an** : l'origine des fonds retenue sera à apprécier au cas par cas. Si les fonds ont demeuré sur le compte courant ou sur un livret d'épargne, les fonds seront requalifiés en liquidités sur compte courant ou en épargne sur livret.

CAS DES AVOIRS FINANCIERS DÉTENUS À L'ÉTRANGER

Cas des avoirs financiers détenus à l'étranger déjà déclarés à l'administration française

- En complément du justificatif adéquat selon le fait générateur, et de la traçabilité des fonds entre le compte étranger et le compte français, il est demandé, pour un résident fiscal français : dernière déclaration sur les revenus (case 8UU ou case 8TT cochée selon le cas) + **Cerfa 3916 joint visant les n° de compte et/ou les polices d'assurance + accusé de réception de téléclaration confirmant le dépôt du Cerfa 3916 (si déclaration internet).**

Régularisation auprès de Bercy d'avoirs détenus à l'étranger

- **Si procédure de régularisation en cours (post-fermeture STD)** : copie de la demande de régularisation fiscale signée par le client (note explicative exposant l'origine des avoirs détenus à l'étranger) + tout document joint au dossier de régularisation précisant les n° de compte / contrats et les montants régularisés + preuve de réception par l'administration fiscale.

Dans les mois suivants, il sera demandé le contrat de transaction pour complétude du dossier.

- **Si procédure de régularisation terminée** : copie de la demande de régularisation fiscale signée par le client (lettre d'intention) + formulaire de mise en conformité d'avoirs détenus à l'étranger (CERFA n°15222*01/3911-SD) précisant les n° de compte / contrats et les montants régularisés + preuve de réception par l'administration fiscale + lettre de régularisation de la DNVSF précisant les numéros de compte régularisés (contrat de transaction) signée du client et de l'administration fiscale.
- La traçabilité des fonds entre le compte étranger et le compte français sera demandée.



5

Modèles d'attestation



Modèles d'attestation

CESSION DE DROITS SOCIAUX, DE FONDS DE COMMERCE OU DE CLIENTÈLE

Attestation mentionnant le prix global de cession

« Je soussigné, X, avocat, atteste par la présente, que Monsieur/Madame X a, au terme de la cession d'actions de la société X à laquelle j'ai participé, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de X sous le numéro X, réalisée le X, perçu de la société X, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de X sous le numéro X, acquéreur, la somme de X euros. »

Attestation dérogatoire - absence de facteurs de risques particuliers

« Je soussigné, X avocat, atteste par la présente, que Monsieur/Madame X a, au terme de la cession d'actions de la société X à laquelle j'ai participé, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de X sous le numéro X, réalisée le X, perçu de la société X, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de X sous le numéro X, acquéreur, une somme au moins égale à XXX euros (préciser le montant de la souscription ou du versement libre) virée sur son compte X. Je certifie ainsi qu'il existe une concordance entre les fonds reçus et l'opération de souscription du contrat d'assurance (préciser) d'un montant de X €.. »

DONATION, DON D'USAGE

Attestation donation (à réaliser par le donateur)

« Je soussigné, X, en ma qualité de donateur, atteste avoir donné la somme de X euros à Madame/Monsieur X, à titre de donation. Je déclare avoir connaissance du fait qu'une donation doit faire l'objet d'une déclaration à l'administration fiscale française et m'engage à faire les démarches nécessaires en vue de sa déclaration. »

Attestation présent d'usage (à réaliser par le donateur)

« Je soussigné, Madame/Monsieur X, atteste que Madame/Monsieur Y, a reçu de ma part, à titre de présent d'usage, une somme de€ à l'occasion de (relater l'évènement à l'occasion duquel a été fait le cadeau : Noël, anniversaire, examen, etc...). Je déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles la qualification de présent d'usage peut s'appliquer, conditions que je considère comme étant remplies dans le cadre de la présente situation. »



6

Modalités de paiement



Modalités de paiement

PAYEURS TIERS AUTORISÉS

La liste des éléments sollicités concerne uniquement le cas du payeurs tiers autorisés et ne se substitue pas aux éventuels justificatifs d'origine des fonds demandés.

Concubin/ partenaire de PACS	<ul style="list-style-type: none">Copie de la pièce d'identité en cours de validité avec photographie du concubin/partenaireET la copie du certificat de concubinage Ou copie du PACS
Conjoint	<ul style="list-style-type: none">Copie de la pièce d'identité en cours de validité avec photographie du conjointET la copie du livret de famille
Ascendants	<ul style="list-style-type: none">Copie de la pièce d'identité en cours de validité avec photographie de l'ascendantET la copie du livret de famille établissant la filiation
Autre compagnie d'assurance	Uniquement en cas de transfert de contrat <ul style="list-style-type: none">Quittance d'assuranceET le courrier de la compagnie d'assurance accompagnant le règlement
Banque	<ul style="list-style-type: none">Attestation de la banque concernée indiquant que les fonds proviennent du compte du client (avec précision sur le numéro de compte), soumise à validation du Référent LCBFT ou du correspondant TRACFIN
Notaire	Uniquement en cas de vente d'un bien immobilier, succession ou donation <ul style="list-style-type: none">Justificatif d'origine des fonds permettant d'établir le lien entre le notaire payeur et celui ayant instrumenté l'opération
Avocat (CARPA)	Uniquement en cas de cession de parts sociales, de divorce ou indemnités suite à sinistre <ul style="list-style-type: none">Justificatif d'origine des fonds permettant d'établir le lien entre la CARPA payeur et l'avocat ayant instrumenté l'opération

IMPLICATION DE PAYS ETRANGERS*

CAS	PAIEMENT/DÉCAISSEMENT D'UN COMPTE FRANÇAIS OU PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE	PAIEMENT/DÉCAISSEMENT PROVENANT D'UN COMPTE DOMICILIÉ DANS UN PAYS MEMBRE UE OU ZONE SEPA (hors pays de résidence fiscale du client)	PAIEMENT/DÉCAISSEMENT PROVENANT D'UN COMPTE DOMICILIÉ DANS UN PAYS HORS MEMBRE UE OU HORS ZONE SEPA
Client résident fiscal français	✓ Accepté	✓ Accepté avec justificatif de la preuve de déclaration du compte à l'administration fiscale française + contexte de détention du compte	× Non accepté
Client résident dans l'UE ou zone SEPA	✓ Accepté	✓ Accepté avec contexte de détention du compte + AXA se réserve la possibilité de solliciter le justificatif de la preuve de déclaration du compte à l'administration fiscale	× Non accepté
Client résident fiscal hors UE ou hors zone SEPA	✓ Accepté	× Non accepté	× Non accepté

*Sur validation du Référent LCB/FT ou du Correspondant TRACFIN



Annexes



Référentiel patrimoine

Le référentiel ci-dessous est à compléter en cas de **Personne Politiquement Exposée**.

Pour toute question,
le Service Conformité se tient à votre disposition
à l'adresse suivante :
service.conformiteaws@axa-ws.fr

